



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la légalité
et des affaires juridiques**

Bureau des affaires juridiques et des élections

Réf : HC/DLAJ/N°2021-1127

**ARRÊTÉ fixant la liste des candidats à l'élection de trois membres de la chambre de
discipline des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4443-1 à L. 4443-3 et D. 4443-15 à D.4443-33 ;
- Vu la proposition du conseil de l'ordre des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie du 27 mai 2021 ;
- Vu la désignation du président de la chambre de discipline des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie par le président du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté Haut-commissaire/DLAJ/BAJE/n°2021-820 du 13 août 2021 portant organisation de l'élection des membres de la chambre de discipline des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu les quatre candidatures reçues entre le 27 août 2021 et le 25 octobre 2021 à 18 heures ;
- Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats à l'élection de la chambre de discipline des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie est fixée comme suit, dans l'ordre d'enregistrement des quatre tandems de candidats :

1. M. Jonathan MICHENET, né le 15 mai 1985 à Tours (titulaire)
Mme Julie ANEZO, née le 17 septembre 1981 à Saint-Nazaire (suppléante)
2. M. Claude-Alexandre LAURET, né le 30 mars 1987 à Le Pont (titulaire)
M. Mathieu BASTIT, né le 14 mai 1983 à Saint Céré (suppléant)
3. Mme Géraldine WATHLE, née le 14 septembre 1971 à Saint-Chely D'Apcher (Titulaire)
Mme Karine SAVELLI, née le 19 janvier 1969 à Nouméa (Suppléante)
4. Mme Catherine DESRUMAUX, née le 31 mai 2021 à La Salvetat-Peyrales (Titulaire)
Mme Brigitte LE GALL, née le 17 décembre 1958 à Toulon (Suppléante)

Article 2 : Les électeurs votent pour un maximum de 3 tandems de candidats parmi les quatre tandems mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général du Haut-Commissariat de la République et les membres du bureau de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.




Le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie

Fait à Nouméa le, 27 OCT. 2021

Patrice FAURE